Notoriété après décès

Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 04/05/2022

Rédacteur :

Saisie

L'acte comporte t-il une déclaration d'option (Art.757, 1094-1 du cc) ?

NON

Emoluments de formalités afférents à la rédaction de l'acte

Veuillez indiquer le nombre de pages : 5

Nombre de copies : 1

Nombre de copies authentiques : 1

Emoluments de formalités et Débours

Emolument de formalités HT : 158,50 €

Débours : 50,00 €

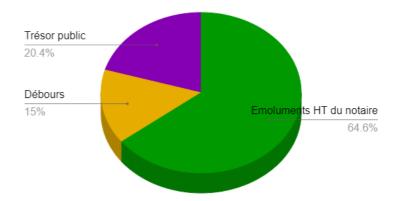
Total des droits et frais

Emoluments HT du notaire : 215,10 €

Débours : 50,00 €

Trésor public : 68,02 €

Montant des frais : 333,12 €



Détail des frais

Emoluments du notaire - C.com. Art. A 444-66

Emolument réglementé : 56,60 €

Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 56,60 €

Emoluments de formalités (HT) : 158,50 €

Total HT : 215,10 €

TVA: 43,02 €

Total TTC : 258,12 €

Débours

Débours : 50,00 €

Trésor public

Enregistrement:

Enregistrement : 25,00 €

Acte dispensé de formalité (CGI art 846 bis) - Paiement du droit sur état